

Inscriptions sur : [50ansavocat.sciencesconf.org](http://50ansavocat.sciencesconf.org)  
Lien ZOOM (sur demande) : [labos-ecodroit@univ-lemans.fr](mailto:labos-ecodroit@univ-lemans.fr)



Plan du campus du Mans



Le 31 décembre 2021, la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 a eu 50 ans. Cette loi marque un tournant important dans l'évolution et l'organisation de la profession d'avocats. Elle initie un mouvement d'absorption d'autres professions judiciaires et juridiques, fusionnant ainsi dès 1971 les avoués de première instance. Les conseils juridiques seront absorbés en 1991 au sein de la profession d'avocat, puis les avoués près les cours d'appel en 2012, sous couvert de modernisation (loi n° 2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions réglementées). Le Président de la République a encore chargé un avocat, M. DARROIS, par une lettre de mission en date du 30 juin 2008, de présider « une commission de réflexion tendant à réformer la profession d'avocat avec, comme objectif, la création d'une grande profession du droit », notamment quant aux possibilités d'unification des professions de notaires, d'huissiers, d'avoués et d'avocats (D. JENSEN, Dossier spécial : Commission DARROIS, La Revue des Notaires, nov. 2008, p. 4 et s. – Cf. déjà, J.-M. VARAUT, Mission de réflexion et de propositions en vue de l'élaboration d'un code des professions judiciaires et juridiques, La Documentation française, 1998).

En cinquante ans, de nombreux bouleversements sont ainsi intervenus dans la profession d'avocats, touchant de nombreux aspects essentiels de celle-ci : notamment la disparition de certaines professions voire de métiers au profit d'autres, le périmètre d'activités (comme le développement de la médiation), le statut, les structures d'exercice, l'accès à la profession, le conseil de l'Ordre, etc.

Cet anniversaire donne l'occasion d'analyser cinquante années d'évolution et de mettre en perspective, avec le recul historique, les objectifs du législateur et leur réalisation concrète.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire



**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

9H - 17H

## Les 50 ans de la loi du 31 décembre 1971 sur la profession d'avocat

**AMPHITHÉÂTRE MERCURE**  
**FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION**  
**LE MANS UNIVERSITÉ**

Sous la direction de :  
**Rodolphe BIGOT**, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*,  
Directeur scientifique de la revue *Lexbase Avocats*  
**Pierre-Louis BOYER**, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*



 **Faculté de Droit,  
Sciences économiques  
& de gestion**  
Le Mans Université

# LES 50 ANS DE LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1971 SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

## 9h : OUVERTURE DU COLLOQUE

Pascal LEROUX, Président - *Le Mans Université*

Gérald BILLARD, Vice-Président Recherche - *Le Mans Université*

Cécile FROGER-OUARTI, Bâtonnière - *Barreau du Mans*

Pierre-Louis BOYER, Doyen de l'UFR de Droit, Sciences économiques et de gestion, Directeur scientifique du colloque  
*Le Mans Université*

Rodolphe BIGOT, Directeur scientifique du colloque et de la revue *Lexbase Avocats*, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*

## 9h15: PROPOS INTRODUCTIFS

Gilles BOXO, Avocat, membre du bureau du *Conseil National des Barreaux (CNB)*

### Matinée

Présidence par Monsieur le Professeur Paul GIRAUD, UPJV

**9h30 : Retour vers le futur. La loi du 30 décembre 1971 au prisme du Livre bleu**

Pierre-Louis BOYER, Enseignant-Chercheur, Doyen de l'UFR - *Le Mans Université*

**9h55 : Les avocats auxiliaires de Justice, 50 ans après**

Yves AVRIL, Avocat honoraire, ancien bâtonnier, Docteur en Droit & Rodolphe BIGOT, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*

**10h20 : Le secret professionnel, 50 ans après**

Daniel LANDRY, Avocat, ancien bâtonnier - *Barreau du Mans*

**10h55 : Questions et pause**

**11h20 : La pratique internationale de l'avocat et la portée des obligations déontologiques**

François MAILHÉ, Enseignant-Chercheur  
*Université de Picardie Jules Verne*

**11h45 : La structuration des cabinets, 50 ans après**

Bastien BRIGNON, Enseignant-Chercheur - *Aix-Marseille Université*

**12h10 : Questions**

**12h20 : Déjeuner**

### Après-midi

Présidence par Monsieur le Professeur François MAILHÉ, UPJV

**14h30 – L'accès à la profession, 50 ans après**

Gaëlle DEHARO, Enseignant-Chercheur  
*ESCE International Business School*

**14h55 : De l'avocat médiateur à l'avocat accompagnateur**

Valérie LASSERRE, Enseignant-Chercheur - *Le Mans Université*

**15h20 : Questions et pause**

**15h45 : L'avocat quitté, 50 ans de déception**

Marie-Julie LOYER-LEMERCIER, Enseignant-Chercheur  
*Le Mans Université*

**16h10 : Le conseil de l'Ordre, 50 ans après**

Xavier CHILOUX, Avocat au *Barreau de Paris*, candidat au prochain Bâtonnat

**16h35 : Questions**

**16h45 : Propos conclusifs : Et l'avocat dans 50 ans ?**

Hadi SLIM, Enseignant-chercheur - *Université de Tours*